

COMPTE RENDU

PRESENTS : LEGIER Joséphine, HERAIL Bernard, JOSEFIK Annie, AZAUBERT Jean-Paul, BARTHES Bruno, CHECINSKI Serge, MONTAGNE Stéphane, JULVE Jean-Luc, BERGES Laurent, DELORT Annick, SALSE Guy, THERON Francis.

ABSENTS EXCUSES : DELMAR Michel, SANCHEZ Gilbert, BERTHOMIEU Françoise.

Objet : Fixation des taux d'imposition 2009

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2009 n°1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et adressé à la Mairie par la Sous-Préfecture de Béziers. Il précise que cet état doit être complété et transmis à la Direction des Services Fiscaux et qu'il convient donc de déterminer le taux des trois taxes précitées. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer. LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de son Président, après avoir pris connaissance de l'imprimé 1259 TH/TF pré-rempli par la Direction des Services Fiscaux et après en avoir délibéré, décide de fixer, pour l'année 2009, les taux des trois taxes comme suit :

- Taxe d'habitation.....	13,30 %
- Foncier bâti.....	24,83 %
- Foncier non bâti.....	74,01 %

Vote unanime.

Augmentation du prix de la redevance eau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter le prix de la redevance eau.

Après examen du budget du service eau, Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,11 € / m³ ce qui fixerait le prix de la redevance à 1,30 € le m³. Il demande au conseil de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré : Décide d'augmenter le prix de la redevance eau de 0,11 € / m³ et de fixer ainsi le prix du m³ d'eau à 1,30 €.

Vote unanime.

Augmentation du prix de la taxe d'assainissement communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter le prix de la taxe locale d'assainissement.

Après examen du budget du service assainissement, Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,11 € / m³ ce qui fixerait le prix de la taxe locale d'assainissement à 1,05 € le m³. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré : Décide d'augmenter le prix de la taxe locale d'assainissement de 0,11 € / m³ et de fixer ainsi le prix du m³ à 1,05 €.

Vote unanime.

Ventilation 2009 des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de ventiler les subventions allouées aux diverses associations.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président, décide de ventiler les subventions comme ci-dessous :

- Harmonie St Martin	200,00 €
- Association Sportive Collège Quarante	1 050,00 €
- Boule Creissanaise	300,00 €
- Groupe Artistique Creissanais	700,00 €
- Age d'Or	300,00 €
- Syndicat de Chasse	300,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	700,00 €
- Olympique Midi Lirou	1 100,00 €
- École Creissan	3 200,00 €
- Ball Trap	200,00 €
- Anciens Combattants	400,00 €
- Parents d'élèves école primaire	600,00 €
- Bionysos	1 100,00 €
- Amis de Creissan	250,00 €
- Ass. Culturelle Archéologie Paléontologique (ACAP)	250,00 €
- Lire et écrire	100,00 €
- UPV	100,00 €
- Ribambelle	1 000,00 €
- Part Monts et par Vaux	150,00 €
- Info.com	100,00 €
- SPA Ouveillan	200,00 €
- Creissan d'Hier et d'Aujourd'hui	50,00 €
- La Ligue contre le Cancer	100,00 €
- Divers	9 850,00 € dont :
- Ass. Sportive Midi Lirou Vernazobre (14 juillet)	700,00 €
- Ribambelle	8 000,00 €
- Rétro Danses Creissan	50,00 €
- Divers	1 100,00 €

Vote à la majorité.